

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 062-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0323

Déposée le: 10.03.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Daetwyler (Saint-Imier, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 902/2014 du 2 juillet 2014
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: -



Conséquences de la votation du 9 février sur les écoles et instituts de formation bernoises

Suite à l'acceptation par le corps électoral de l'initiative « contre l'immigration de masse », l'Union européenne a annoncé que la participation de la Suisse à des programmes d'échanges d'étudiants (Erasmus) ou à des programmes européens de recherche serait remise en cause.

1. Quelle est la situation pour les instituts de formation bernois, notamment :
 - l'Université de Berne,
 - la Haute école spécialisée bernoise,
 - la HE-Arc et ses instituts de formation ?
2. Ces établissements sont-ils parties prenantes à des programmes de recherche européens et ont-ils des relations privilégiées avec des établissements similaires situés au sein de l'Union européenne ?
3. Si oui, de quels programmes s'agit-il ?
4. Peut-on déjà maintenant évaluer les conséquences négatives de la votation du 9 février 2014, compte tenu des informations données sur les premières réactions de l'Union européenne ?

5. Quelles mesures a pris ou entend prendre le Conseil-exécutif dans ce dossier ?

Réponse du Conseil-exécutif

Suite à l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse le 9 février 2014, l'Union européenne (UE) a stoppé les négociations entamées avec la Suisse concernant sa participation au programme Erasmus+¹ et au programme-cadre de recherche Horizon 2020². S'agissant de ces deux programmes, la Suisse n'est d'ores et déjà plus traitée comme un pays participant mais comme un Etat tiers. Ce revirement inquiète le Conseil-exécutif. Les équipes de recherche comme les étudiants et étudiantes des hautes écoles bernoises sont aujourd'hui déjà directement touchés par cette décision de l'UE. Il est toutefois difficile, à l'heure actuelle, d'en évaluer les conséquences précises puisque ces dernières dépendront en grande partie de la suite des négociations politiques menées entre le Conseil fédéral et les représentants et représentantes de l'UE. Le Conseil-exécutif espère que les rencontres permettront de débloquer la situation et que la Suisse pourra de nouveau bientôt participer à part entière aux programmes cités.

Voici la position du Conseil-exécutif sur les différentes questions posées.

1. Compte tenu de l'arrêt des négociations, les institutions de formation ne peuvent pas participer aux nouvelles actions clés d'Erasmus+.

L'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoises (HESB) et la HE-Arc ont dû trouver très rapidement une solution transitoire avec quelque 250 universités et 100 hautes écoles spécialisées de toute l'Europe. Elles ont été contraintes de conclure avec elles des contrats dans le cadre du *Swiss-European Mobility Programme* du Conseil fédéral ou des contrats individuels pour l'année 2014-2015, de manière à ce que leurs étudiants et étudiantes et leurs enseignants et enseignantes puissent continuer à bénéficier de programmes d'échange. Cinq universités de trois pays jusqu'ici partenaires de l'Université de Berne n'ont toutefois pas pu se résoudre à poursuivre leur collaboration avec elle dans les conditions proposées.

Bien que le Conseil fédéral ait décidé le 16 avril 2014 de consacrer les contributions initialement prévues pour la participation de la Suisse à Erasmus+ à la mise en place d'une solution transitoire favorisant la mobilité, les répercussions financières de cette exclusion des programmes

¹ Le programme Erasmus (*European Action Scheme for the Mobility of University Students*) a pour objectif de promouvoir la collaboration entre les hautes écoles en Europe ainsi que la mobilité des étudiants et étudiantes et des enseignants et enseignantes. Ses principales composantes sont la reconnaissance des études accomplies à l'étranger au moyen d'un système de crédits (*European Credit Transfer Systems [ECTS]*) et le versement de bourses aux étudiants et étudiantes participant à un échange. Le programme porte sur des voyages d'études, des stages à l'étranger effectués dans le cadre d'études, des missions d'enseignement de même que des formations continues pour les collaborateurs et collaboratrices des hautes écoles. Plus de 200 000 étudiants et étudiantes bénéficient de ce programme chaque année. Jusqu'à la fin de l'année 2013, celui-ci faisait partie du programme de l'UE pour l'éducation et la formation tout au long de la vie qui, outre la formation au degré tertiaire, encourageait la formation scolaire et professionnelle et la formation des adultes. A compter de l'année 2014-2015, l'ensemble de ces programmes seront rassemblés sous l'étiquette Erasmus+, qui comprend trois actions clés et toute une série de sous-programmes.

La première action clé concerne la mobilité des individus à tous les niveaux de la formation, qu'il s'agisse des étudiants et étudiantes, mais aussi des enseignants et enseignantes, des chercheurs et chercheuses ou des collaborateurs et collaboratrices des écoles. Elle porte également sur la mise en place de programmes d'études communs (masters). La deuxième action clé vise, quant à elle, à promouvoir la coopération entre les écoles en matière d'innovation tandis que la troisième soutient la réforme des politiques qui ont pour but de développer un espace européen de la formation.

² Horizon 2020 est le nouveau programme de soutien à la recherche et à l'innovation de l'UE pour les années 2014 à 2020. Il réunit les anciens programmes de recherche de l'UE, le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation et les programmes de l'Institut européen d'Innovation et de Technologie.

européens n'ont pas été clarifiées en détail. A l'heure actuelle, les hautes écoles ne sont pas en mesure d'indiquer de manière sûre et certaine à leurs étudiants et étudiantes et à leurs partenaires le montant des subventions qu'ils vont toucher dans le cadre des échanges. Le montant de la contribution aux frais d'organisation (administration et conseil) n'a lui non plus pas encore été communiqué.

L'exclusion du programme Horizon 2020, qui associe les anciens programmes de recherche de l'UE, le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation et les programmes de l'Institut européen d'Innovation et de Technologie, est encore plus grave. La participation de la Suisse à ce programme est très importante, non seulement pour la renommée scientifique des hautes écoles, mais aussi d'un point de vue strictement financier. Jusqu'à présent, la Suisse a en effet régulièrement reçu plus d'argent pour ses projets de recherche qu'elle n'en a mis dans le pot commun. D'après les calculs du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, les six programmes concernés ont permis à la Suisse d'obtenir, entre 2003 et 2006, près de 20 millions de francs de plus que ce qu'elle avait versé. S'agissant du 7^e programme-cadre encore en cours, les moyens qu'ont reçus les chercheurs et chercheuses suisses représentent pour l'heure une fois et demie ce que la Suisse a payé à l'UE. Les projets suisses, notamment ceux de l'Université de Berne, sont donc très prisés et permettent à leurs participants et participantes d'obtenir des subventions conséquentes.

Dans le contexte du 7^e programme-cadre, l'Université de Berne participe ainsi à 123 projets et à différentes autres initiatives en partie financées par des fonds européens. Les fonds de tiers obtenus se sont chiffrés à 62 millions d'euros pour ce programme. Actuellement, 60 demandes de participation au nouveau programme Horizon 2020 sont en préparation à l'Université de Berne ou ont déjà été déposées. Cette dernière joue à la fois le rôle de partenaire et de coordinatrice dans différentes actions du programme-cadre. Elle ne peut toutefois plus aujourd'hui prendre directement part à l'action du Conseil européen de la recherche. Une solution transitoire via le Fonds national suisse devrait malgré tout être trouvée dans ce cas. Les chercheurs et chercheuses suisses ne peuvent pas non plus prétendre à des bourses des actions Marie Skłodowska-Curie (bourses et COFund).

La participation à des réseaux de doctorants axés sur l'innovation n'est pour l'heure permise à l'Université de Berne qu'avec le statut d'institution externe. Il n'est pas possible de dire dans quelle mesure ce changement aura un impact sur l'évaluation des demandes. Dès que le Conseil fédéral aura précisé le contenu des mesures transitoires et leurs modalités quant à la participation à Horizon 2020 (projets), le Conseil-exécutif pourra fournir des données plus détaillées concernant l'Université de Berne.

2. et 3. A côté des programmes de recherche de l'UE, il existe d'autres programmes et d'autres institutions auxquels collaborent les hautes écoles du canton de Berne. Ainsi l'Université de Berne est-elle par exemple impliquée dans les programmes de recherche de l'Agence spatiale européenne ou encore dans le programme Atlas du CERN à Genève, pour ne citer que les principaux. Elle entretient en outre des coopérations de longue durée avec différentes universités et centres de recherche en Europe, dans le cadre de projets de grande ampleur comme de collaborations directes. Elle n'a cependant établi aucune liste de ses partenaires européens et des projets concernés.

La HESB participe également au programme-cadre de l'UE pour la compétitivité et l'innovation ainsi qu'à d'autres projets au moins en partie financés par des fonds de l'UE (p. ex. ERA-Net). Elle a par ailleurs noué des contacts avec des institutions homologues en Europe, c'est-à-dire avec des hautes écoles spécialisées, des universités et des instituts de recherche.

La participation de la HESB à des programmes de recherche de l'UE a jusqu'à présent été relativement modeste. Elle a toutefois la ferme intention d'accroître son implication à ce niveau dans le cadre d'Horizon 2020, d'autant plus que ce programme mise sur la recherche appliquée, l'innovation, l'application industrielle, le transfert de technologie et la collaboration avec les PME. La Confédération a chargé le réseau d'information suisse Euresearch de soutenir de manière spécifique les hautes écoles spécialisées et les PME dans ce domaine.

4. Les effets négatifs sont aujourd'hui déjà clairement perceptibles (cf. point 1). Pour l'heure, les chercheurs et chercheuses suisses (hautes écoles, PME, etc.) ne peuvent s'associer à des consortiums internationaux dans le cadre de projets communs que si au moins trois pays membres de l'UE ou des Etats associés sont représentés parmi les participants et participantes.

L'exclusion définitive de la Suisse des partenariats institutionnalisés européens aurait, à moyen et long termes, de graves conséquences pour le pays en tant que pôle de formation et de recherche ainsi que sur son économie. Cela est d'autant plus préoccupant que les programmes de l'UE concernent de plus en plus de domaines et qu'ils seront de plus en plus importants pour les hautes écoles spécialisées et les PME.

L'étendue des répercussions pour la Suisse dépend néanmoins pour une large part encore de la suite des procédures en cours. Dans le pire des cas, l'Université de Berne, comme d'autres universités en Suisse, devra renoncer à certains domaines spécifiques qui lui permettent actuellement de se démarquer de ses concurrentes et verra ses recettes provenant des fonds de tiers fortement diminuer. La renommée de l'Université s'en trouvera réduite et ses meilleurs éléments (enseignants et enseignantes, étudiants et étudiantes) partiront à l'étranger en raison de cette perte de prestige. La HESB et les PME bernoises ne pourront plus prendre part aux nouveaux programmes de recherche européens. Les hautes écoles et les entreprises seront alors considérablement défavorisées par rapport à leurs concurrentes des pays de l'UE.

5. Le Conseil fédéral a pris plusieurs mesures afin que les hautes écoles suisses puissent continuer à lancer des projets de recherche et que les échanges d'étudiants et étudiantes et d'enseignants et enseignantes ne soient pas bloqués. Les négociations entre la Suisse et l'UE sont pour l'heure en suspens. Il n'est pas question pour l'instant que les gouvernements cantonaux engagent des mesures à leur niveau.

Au Grand Conseil